

**FIDOGEST**  
**FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE GESTION**  
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 500 000**  
**SIEGE SOCIAL : 4 rue Molière, 42300 ROANNE**

\*\*\*

**RCS : ROANNE B 407 180 538 (71 B 53)**

\*\*\*

Roan  
25.11.97

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 OCTOBRE 1997**



A 18 heures, au siège social,

Les actionnaires de la société « **FIDOGEST** », société anonyme au capital de F. 500 000, divisé en 1 000 actions de F. 500 chacune, dont le siège est 4 rue Molière, 42300 ROANNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 15 octobre 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

**L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard CORNE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.**

Monsieur Daniel PEREZ et Monsieur Jean-Pierre TCHERKES, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Michèle BARRACO prise dehors des membres de l'assemblée est désignée comme secrétaire.

Monsieur Gérard BLANC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Handwritten signatures and initials: M, PM, NG, 17, Tr.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Conseil d'Administration,*
- *Nomination d'administrateurs supplémentaires,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer :

- **Monsieur Joseph CHETAÏLLE**  
Demeurant à CHAUFFAILLES (71170), 13 rue François Barriquand,  
Né à CHARLIEU (Loire), le 18 septembre 1939,

en qualité d'administrateur,

- **Mademoiselle Sylvie MIVIERE,**  
Demeurant à SAINT ROMAIN LA MOTTE (42640), La Fultière,  
Née à ROANNE (Loire), le 2 mai 1966,

en qualité d'administrateur,

pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2003 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2002.

Cette résolution est adoptée à *R.unanimité*

Les administrateurs nommés acceptent leurs fonctions et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.



## DEUXIEME RESOLUTION

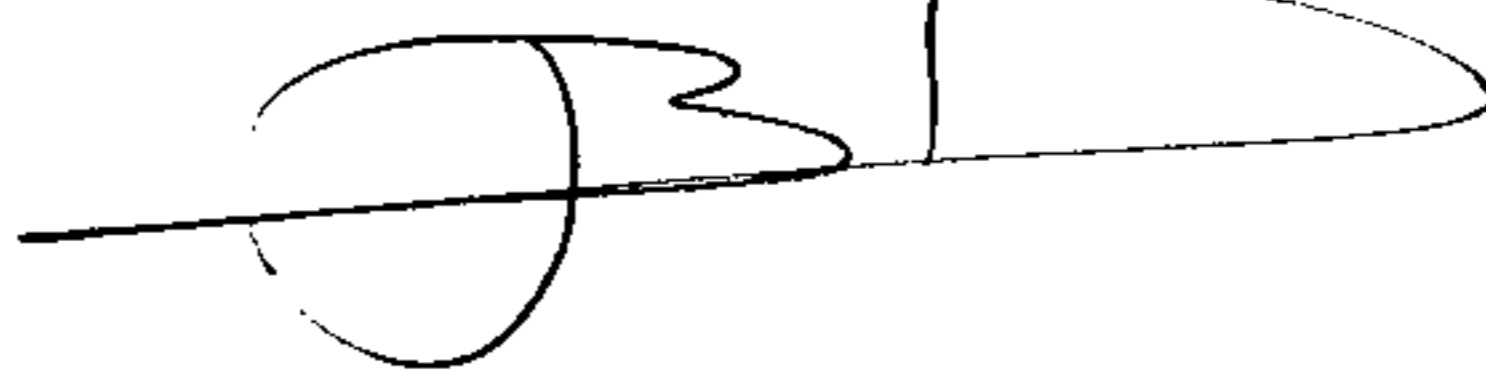
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

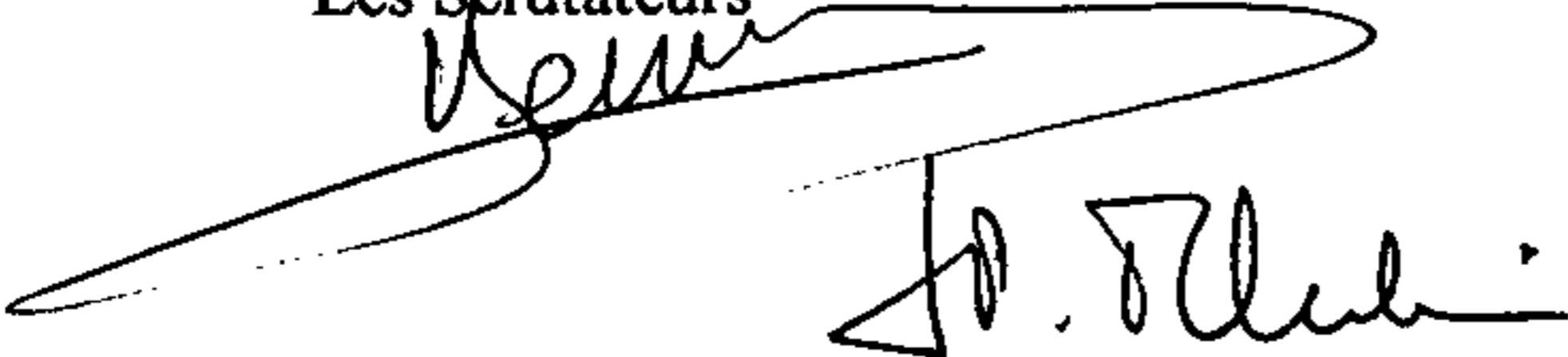
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

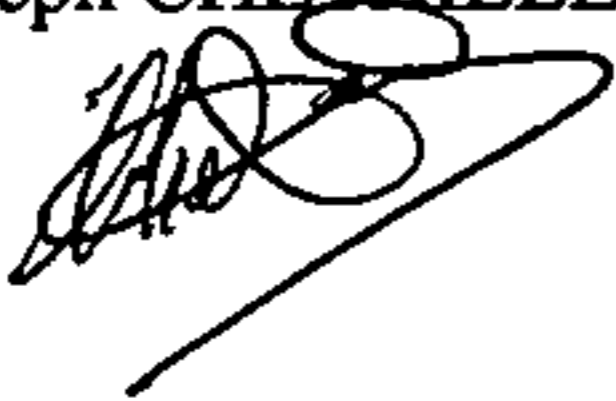


Les Scrutateurs



Le Secrétaire

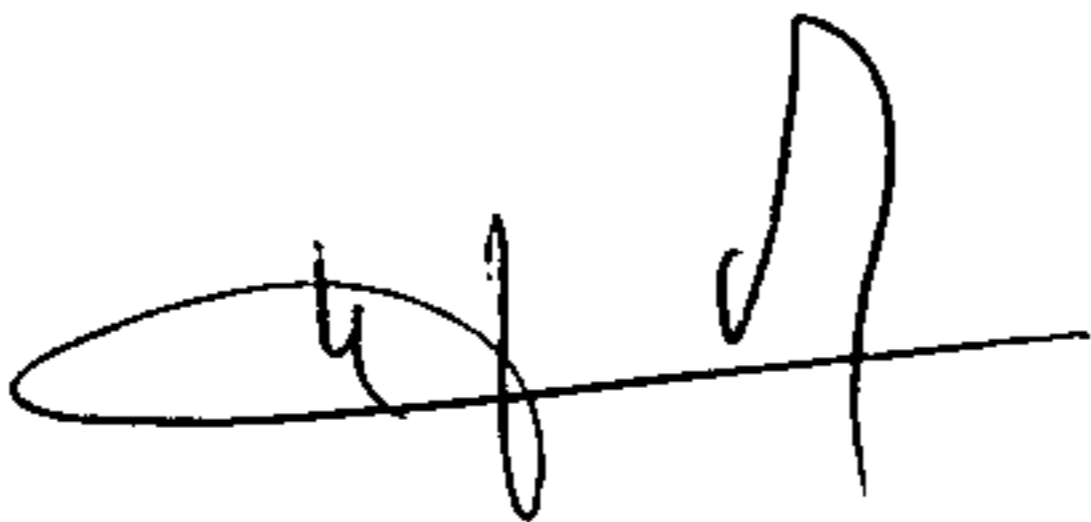
Monsieur Joseph CHETAÏLLE



Madame Nicole GIACOMEL



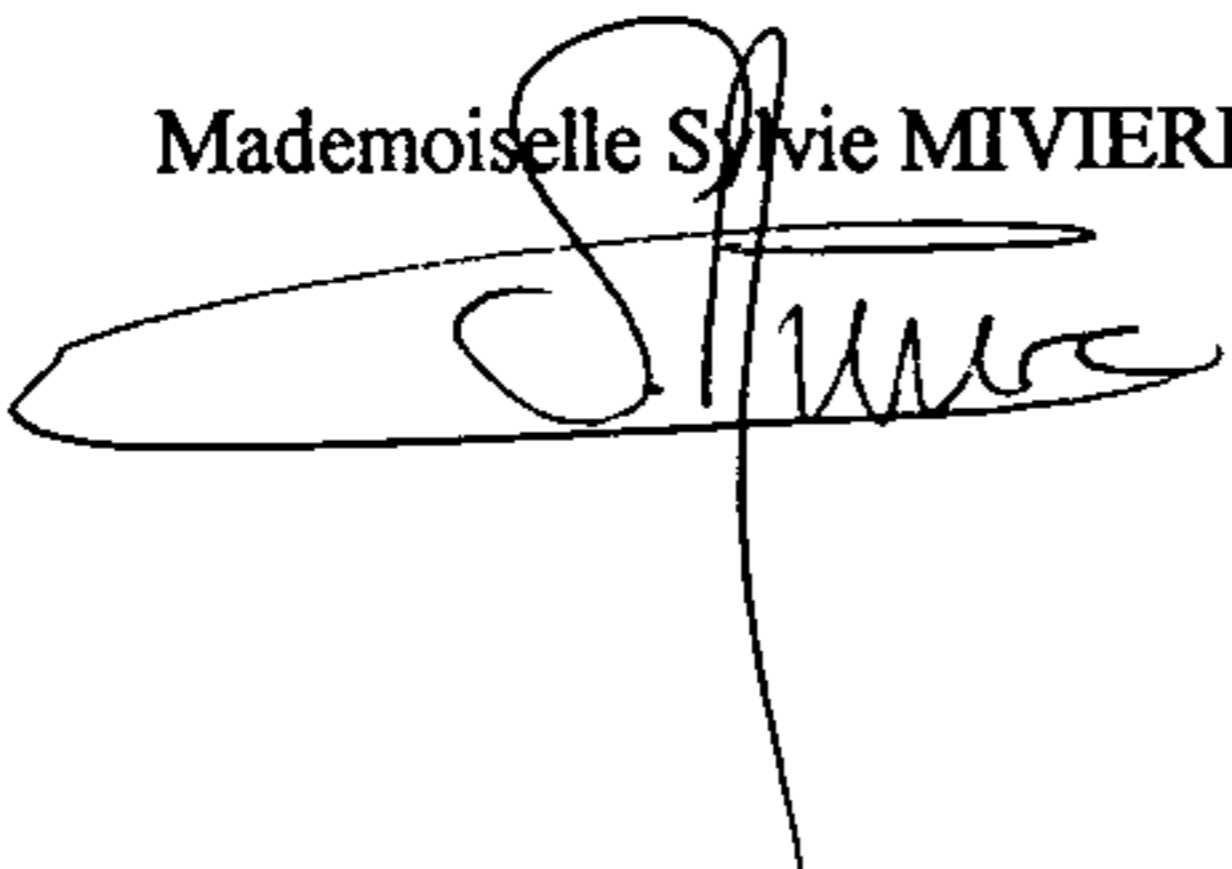
Monsieur Maurice RIVRON



Madame Brigitte DUBOIS



Mademoiselle Sylvie MIVIERE



Société EXCO-LOIRE

